

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration

Date 5 mars 2023

Année scolaire : **2023-2024**

Numéro de séance : **03**

Date de transmission de la convocation aux membres : **15 février 2024**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. PAIRAULT Alain**

Secrétaires de séance : **Mme SAUZEAU Isabelle**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **26**

Ordre du jour

a. Préambule

- Approbation du PV du CA du 7 décembre 2023.

b. Fonctionnement général

- Convention de partenariat relative à la participation de la collectivité départementale aux frais d'utilisation des stades par les collégiens dans le cadre de la pratique de l'EPS.
- Convention cadre AGAPE 79.
- Convention fournitures et papier.
- Convention avec le SDIS79.

c. Vie pédagogique et éducative

- Préparation de la rentrée 2024 :
 - choix pédagogiques,
 - organisation des classes et des groupes, principe d'emploi des dotations d'heures d'enseignement allouées à l'établissement.
- DNB 2024 : épreuves orales de soutenance (date, modalités d'organisation, modalités de préparation, ...).
- Remplacement de courte durée : Bilan d'étape pour information.

d. Vie budgétaire et financière

- Budget prévisionnel concours Big Challenge
- Budget prévisionnel concours Défit'mots
- Budget prévisionnel concours Kangourou
- Avenant n°2 à la convention de 2021 relative à la convention de mutualisation des moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves et personnels du 1^{er} degré.
- Echange linguistique avec le lycée de Lunebourg : budget prévisionnel et participation des familles.
- Attribution des marchés :
 - Bio-déchets,
 - Déchets.
- Dons : Ligne Maginot (1 500€).
- Dotation dans le cadre du projet « Remédiation scolaire par les arts ».
- Dotation des crédits pédagogiques globalisés (BOP 141) pour information.
- Bilan accueil des allemands en septembre 2023.
- DBM pour information.

e. Questions diverses

- Annexes : *Annexe 1 : Présentation projet JPS*
Annexe 2 : Grille évaluation épreuve orale DNB 2024

- Motions [nombre – titre] : *1- Motion CA DGH du 5 mars 2024*

PRÉSENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 mars 2024

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[□]	A[]	E[]	Nom - Prénom	P[□]	A[*]	E[□]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Sandrine CHABEAUDIE	X						
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X						
	C.P.E.	Thomas ERNAULT	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA	Véronique MORIN	X						
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Jean-François RENOUX Marie-Pierre MISSIOUX	X		X				
	Groupement de communes	André BRISSON	X						
	Commune siège	Stéphane BAUDRY	X						
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE		Jean RIERA	X						
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnels d'enseignement	Fabienne HOUMEAU			X	Alicia BONNET			
		Adeline LEBASTARD	X			Laurent COUVRAT	X		
		Laurence PUEL-TROUVE	X			Sandra LIZOT			
		Lucile BIGOSINSKI			X	Angèle BEAUDRIT	X		
		Antoine GAUDENCE			X	Jérôme BOULESTEIX			
		Christelle DESCHENE			X				
		Colette BRUNET	X						
	Personnels ATOSS	Isabelle SAUZEAU	X			Renaud SABOURIN	X		
		Marie-Hélène PEREIRA			X	Consuelo ROPERO			
		Stéphane FILLAUDEAU	X						
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	Angèle GARREAU			X	Eléonore BIDAUD			
		Angeline GAVENS	X			Nelly HATTAT			
		Virginie LERAULT			X	Marie-Laure MILLET			
		Jérôme DAVID			X	Christelle PATISSIER			
		Zaia LARABI	X			Stéphane SAUVAGE			
		Marie FOUQUET	X			Valérie CHAZAR			
		Sandie ALBRE	X			Lisa BAPTISTE	X		
	Élèves	Anam ABDOU	X			Nathan HOUEL	X		
		Layan ROTUNNO			X	Théo HUARD	X		
		Alix VIAUD			X	Taïrick SAINT-ELOI			

I - Préambule

Le quorum étant atteint (24 présents), M. le Principal ouvre la séance à 17h50 et fait lecture de l'ordre du jour. Mme SAUZEAU Isabelle, représentante des personnels ATOSS, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

M. le Principal précise que les 3 points ont été ajoutés aux questions diverses :

- Convention animation artisan messager (CAPEB 79),
- Convention de partenariat entre le groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois,
- Projet médiation canine.

Arrivée à 17h55 de M. BAUDRY

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 novembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 est adopté.

⇒ **Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 7**

II – Fonctionnement général

➤ Convention de partenariat relative à la participation de la collectivité départementale aux frais d'utilisation des stades par les collégiens dans le cadre de la pratique de l'EPS.

M. le Principal demande l'autorisation de signer la convention tripartite de partenariat relative à la participation de la collectivité départementale aux frais d'utilisation des stades par les collégiens dans le cadre de la pratique de l'EPS. Le montant annuel de la participation versée par la collectivité départementale à la mairie de Saint-Maixent-L'Ecole s'élève à 3 907,20€ pour un forfait d'utilisation de 814 heures.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention tripartite avec la collectivité départementale et la Mairie de Saint-Maixent-l'Ecole.

⇒ **Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 63

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ Convention cadre AGAPE 79.

M. le Principal demande l'autorisation de signer la convention cadre pour l'adhésion à l'Association des Groupements d'Achats Publics de l'Education du département des Deux-Sèvres (AGAPE 79) pour un montant annuel de 310,00€ correspondant aux frais d'adhésion.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention cadre relative à l'adhésion à l'Association des Groupements d'Achats Publics de l'Education du département des Deux-Sèvres (AGAPE 79) et autorise l'engagement des frais inhérent à l'adhésion à l'AGAPE79 pour un montant annuel de 310,00€.

⇒ **Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 64

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ Convention fournitures et papier.

M. le Principal demande l'autorisation de signer la convention cadre pour l'adhésion au groupement pour l'achat de fournitures de bureau et de papier de reprographie.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention cadre pour l'adhésion au groupement pour l'achat de fournitures de bureau et de papier de reprographie.

⇒ **Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 62

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ Convention avec le SDIS 79.

Mme la Principale adjointe présente les objectifs généraux ainsi que les objectifs finaux pour les élèves (*annexe 1*). Elle précise que ce projet est à l'étude notamment sa faisabilité en terme d'emploi du temps des élèves. Une première réunion avec les professeurs d'EPS a déjà eu lieu. Parmi les freins observés, à noter les programmations en EPS qui ne sont pas en accord avec les contenus du projet.

Mme La Principale adjointe propose de recontacter le SDIS79 pour une étude relative à la mise en œuvre d'éventuelles mesures assouplissement du cadre de ce projet.

M. Le Principal informe que la convention avec le SDIS 79 est encore à l'étude. Elle aurait pour vocation de faciliter l'entrée des élèves dans la formation aux Jeunes Sapeurs-Pompiers dans les établissements scolaires. La formation commencerait sur le niveau 4^{ème} (JSP1).

Arrivée à 18h03 de M. BRISSON

III - Vie pédagogique et éducative

➤ Préparation de la rentrée 2024.

M. le Principal rappelle que le Conseil d'Administration se prononce sur les principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement, dans la limite de la dotation notifiée par Mme la Rectrice.

M. Le Principal rappelle également le contexte de la préparation de la rentrée 2024, contexte relatif aux annonces gouvernementales liées au Choc des savoirs.

M Le Principal rappelle les 3 axes annoncés :

- Axe 1 : Mieux soutenir les professeurs pour mener la bataille des savoirs
- Axe 2 : Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève
- Axe 3 : Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves

En découle une organisation de groupes de niveaux flexibles en mathématiques et en français tout au long du collège :

- Une organisation en groupes de niveaux sera mise en place à compter de la rentrée 2024 en mathématiques et en français ; c'est-à-dire pour environ un tiers des heures de cours des élèves.
- Pour les autres enseignements, le groupe classe demeurera, permettant de combiner les apports de la mixité scolaire et des pédagogies différenciées pour les élèves.
- Ces groupes de niveaux seront constitués en fonction des besoins identifiés par les professeurs ainsi que par les résultats aux tests de positionnement de début d'année et pourront évoluer en cours d'année pour tenir compte de la progression des élèves.
- Les groupes les plus en difficulté seront dédoublés, avec des effectifs réduits, permettant aux professeurs de disposer des conditions d'enseignement les plus favorables pour faire progresser leurs élèves.

M. Le Principal informe les membres du CA de la méthodologie adoptée ainsi que les schémas de concertation avec les équipes enseignantes :

- prise en compte des choix politiques de l'établissement (projet d'établissement, projet pédagogique joint en annexe,...),
- construction de la grille horaire (autonomie de l'EPL),
- application des horaires de base,
- ventilation des heures liées au projet pédagogique (mobilisation des marges d'autonomie en prenant appui sur les finalités pédagogiques ayant vocation à présider la ventilation des moyens alloués),
- ventilation des heures spécifiques,
- détermination du volume d'HSA à transformer en HSE,
- prise en compte du volume d'IMP et de PACTE.

La répartition proposée s'inscrit dans le cadre des perspectives académiques et des besoins propres à l'établissement.

M. le Principal explique ensuite les différentes priorités par cycles qui ont été retenues et informe les membres du CA que cette dotation est totalement globalisée. Au-delà des heures nécessaires au respect des horaires réglementaires, cette dotation intègre également les moyens complémentaires et les heures spécifiques (heures réservées à l'UNSS, chorale, financement d'un groupe en allemand en 6^{ème}, etc....).

M. le Principal présente les choix pédagogiques retenus et ayant vocation à présider la ventilation des moyens attribués pour la rentrée 2024 :

- 1) Renforcer les fondamentaux : organiser les cours de mathématiques et de français en groupes de niveaux flexibles tout au long du collège, avec des effectifs réduits à une quinzaine d'élèves pour les groupes les plus fragiles.
- 2) Accroître l'offre de formation et renforcer l'attractivité du collège (Rentrée 2024 : enseignement facultatif de langues et de cultures européennes mathématiques/anglais sur 2 niveaux, classe CDSG en 4^{ème}).
- 3) Renforcer les compétences transversales des élèves en prenant appui sur les enseignements de pratique interdisciplinaire.
- 4) Prévenir les risques du décrochage scolaire en prenant appui :
 - sur la consolidation des relations avec les familles (EIS et EISO),
 - sur la consolidation de la structure d'accueil spécifique (SAS),
 - sur la prévention de l'absentéisme, ...
- 5) Renforcer les compétences orales en anglais.

M. le Principal présente la dotation 2024 ainsi que les modalités de calcul pour l'attribution des moyens alloués à l'établissement :

	CLG DR	SEGPA	Total
DGH	644	130,5	774,5
HP	588	124	712
HSA	56	6,5	62,5

Application des heures réglementaires	520
ULIS	21
UPE2A	21
Marge (3 heures/classe)	60
Dotation spécifique	7
Chorale	1
Bilangue N6	2
Forfait UNSS	12
Total	644

La marge d'autonomie de la structure « collège » est donc de 60 heures + 2h, hors heures réglementaires (forfait UNSS, chorale, ...) et financement d'un groupe bi-langue en 6^{ème} compris.

M. le Principal présente le cahier des charges des structures :

			Effectif	ALL 2	Section	ESP 2	ITAL 2	LATIN	LCE	CDSG	UPE2A ou sans lv2	ULIS SANS lv2
6 ^{ème}	120	6 B	24									
		6 C	24									
		6 D	24									
		6 E	24	11	13							
		6 F	24		13							
		Total niveau 6ème	120	26	0							
5 ^{ème}	121	5 B	25			2	18	1	7			
		5 C	25				17		8			
		5 D	23		1	3	1	23		7	1	9
		5 E	24	11	13				1	3	10	1
		5 F	24		12				1	10		
		Total niveau 5ème	121	25	4	58	35	10	19			
4 ^{ème}	121	4 B	24			3	24		9			
		4 C	25	11	10				9			1
		4 D	25		9				14	1	9	
		4 E	24						23		10	1
		4 F	23						23		10	1
		Total niveau 4ème	121	19	3	70	29	18	20	20	5	3
3 ^{ème}	128	3 B	25	15			10					
		3 C	26				16					
		3 D	25				15	1	10			2
		3 E	26	16	3		10		7			
		3 F	26				25					1
		Total niveau 3ème	128	31	3	76	18	13				3
ULIS		12	ULIS									12
Total Collège												
SEGPA	60	6 A	14	14								
		5 A	14	14								
		4 A	15	16								
		3 A	15	15								
		Total SEGPA	58									

Les grilles horaires sont également présentées :

Grille horaire du cycle 3

Cycle 3 N6		
HORAIRE	dont enseignement à coloration disciplinaire	dont enseignement à coloration AP (3h)
Français	4,5	3,5
Mathématiques	4,5	3,5
Hist-Géo	3	2
LV1	4	4
LV2		
Enseignement intégré sciences	3	3
Arts Plastiques	1	1
Education Musicale	1	1
EPS	4	4
Total Elève	25	22

Grille horaire du cycle 4

Cycle 4									
	NIVEAU 5 (modulation 2h AP et 2h EPI)			NIVEAU 4 (modulation 2h AP et 2h EPI)			NIVEAU 3 (modulation 3h AP et 3h EPI)		
	HORAIRE	dont enseignement à coloration disciplinaire	dont enseignement à coloration AP	HORAIRE	dont enseignement à coloration disciplinaire	dont enseignement à coloration AP	HORAIRE	dont enseignement à coloration disciplinaire	dont enseignement à coloration AP
Français	4,5	4	0,5	4,5	4	0,5	4	3	1
Mathématiques	3,5	3	0,5	3,5	3	0,5	3,5	3	0,5
Hist-Géo	3	3		3	2,5	0,5	3,5	3	0,5
LV1	3	2,5	0,5	3	2,5	0,5	3	2,5	0,5
LV2	2,5	2,5		2,5	2,5		2,5	2,5	
Physique	1,5	1,25	0,25	1,5	1,5		1,5	1,5	
SVT	1,5	1,25	0,25	1,5	1,5		1,5	1,25	0,25
Technologie	1,5	1,5		1,5	1,5		1,5	1,25	0,25
Arts Plastiques	1	1		1	1		1	1	
Education Musicale	1	1		1	1		1	1	
EPS	3	3		3	3		3	3	
Total Elève	26	24	2	26	24	2	26	23	3

Les marges d'autonomie de l'établissement sont utilisées comme suit (voir également projet pédagogique joint) :

Pour le cycle 3 :

Surconsommation pour les groupes de niveaux (2 barrettes) :

- Lettres : 9 h pour 5 classes,
- Maths : 9 h pour 5 classes.

Surconsommation co-animation hebdomadaire sur 2 périodes de l'année :

- HG : un professeur supplémentaire par division (0.5h) c.à.d. plus 0.5 fois 5 = 2.5h.

Surconsommation groupe bilingue :

- Allemand : 2h

Pour le cycle 4

Niveau 5^{ème} : analyse des surconsommations.

- Surconsommation pour les groupes de niveaux (2 barrettes) :
 - Lettres : 9 h pour 5 classes,
 - Maths : 7 h pour 5 classes.
- 1h pour un groupe de latin (EDC).
- 2.5h pour un 2^{ème} groupe d'espagnol.
- 2.5h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en anglais pour favoriser les pratiques orales dans le cadre de l'AP (0,5 x 5 = 2.5h).
- 1h en mathématiques pour la LCE mathématiques/anglais.

Niveau 4^{ème} : analyse des surconsommations.

- 2h pour un groupe de latin (EDC).
- 2.5h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en anglais pour favoriser les pratiques orales dans le cadre de l'AP (0,5h x 5=2.5h),
- 2.5h pour un groupe supplémentaire en espagnol.
- 0.5h en italien pour un dédoublement par quinzaine.
- 1h en LCE
- 1h en CDSG

Niveau 3^{ème} : analyse des surconsommations.

- 2h pour un groupe de latin (EDC),
- 3.75 h en lettres pour une co-animation hebdomadaire sur 3 périodes.
- 2.5h pour une co-animation en maths AP (organisation par quinzaine et par classe, 0,5h x 5 = 2.5h).
- 1.25h pour un dédoublement par classe, par quinzaine et sur 2 périodes en anglais pour favoriser les pratiques orales.
-

Prévention du décrochage scolaire :

- 1.5 pour le SAS

M. le Principal soumet à l'approbation du CA les principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires.

Les représentants des personnels enseignants procèdent à la lecture d'une motion (courrier joint)

Pour la structure collège

Le conseil d'administration n'autorise pas la répartition de la DGH à hauteur de 610 heures pour le collège selon le tableau joint.

Pour le Collège

⇒ **Vote : Pour : 7 Contre : 18 Abstention : 1**
Acte n° 49

Pour la structure SEGPA :

Le conseil d'administration autorise la répartition de la DGH à hauteur de 130.50 heures pour la SEGPA selon les tableaux joints en annexe. Le conseil d'administration approuve également le projet pédagogique et l'organisation en classes et groupes proposée.

Pour la SEGPA

⇒ **Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 48

Commentaires et débats :

- ✚ Compte tenu du vote les membres seront à nouveau convoqués le jeudi 14 mars 2024 à 17h40 pour étudier une nouvelle proposition de répartition de la DGH.

➤ **DNB 2024 (modalités d'organisation des oraux du DNB).**

M. le Principal rappelle les modalités de l'épreuve orale : L'élève choisie un sujet parmi les choix suivants :

- EPI du cycle 4,
- Projets menés lors des quatre parcours éducatifs,
- Projet mené en histoire des arts.

Il a la possibilité de passer cette soutenance en groupe (pas plus de 3) ou en individuel. Le jury est composé de 2 enseignants et l'évaluation s'élève à 100 points.

Calendrier retenu :

- Modules préparatoires aux oraux
- Date limite choix de l'élève : **lundi 13 mai 2024**
- Calendrier des épreuves :
 - mercredi 29 mai 2024**
 - vendredi 31 mai 2024**
- Documents (évaluation et choix de l'élève)
- Suspension des cours le mercredi matin pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}

Une présentation de la grille d'évaluation est également présentée (*annexe 2*).

Le Conseil d'Administration adopte les modalités de passage des épreuves orales du DNB 2024 (voir document annexé) et donne son accord pour la suspension des cours le mercredi 29 mai 2024 pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, toutes les ressources enseignantes étant mobilisées. Une remise d'ordre sera effectuée pour les élèves DP des dites classes.

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 61

Commentaires et débats :

✚ *A noter qu'une demande a été adressée à Mme la Directrice Académique.*

➤ **Remplacement de courte durée (bilan d'étape pour information)**

Conformément à la réglementation, ce bilan d'étape est communiqué aux membres du CA selon la périodicité du semestre Mme La Principale adjointe présente ce bilan d'étape.

Période d'observation du 04/09/2023 au 04/02/2024 :

- Heures prévues : 15087 heures à dispenser
- Heures non assurées : 810 heures soit **5,37%** (*Il s'agit des remplacements de moins de 15 jours*)
- Sur ces 810 heures : 232h30 d'heures de remplacement

Répartition des heures remplacées :

- 121h30 en PACTE RCD
- 34h en HSE
- 77h assurées par la vie scolaire

Les motifs d'absence

- Raisons de santé : 381h30 soit 47%
- Formation/concours : 114,30h soit 14,13%
- Accompagnateur(s) : 35h30 soit 4,381%
- Evénements familiaux : 109,30h soit 13,51%
- Autres congés : 141h soit 17%

Pour information : 13 enseignants et 14,5 parts RCD soit 262h à effectuer dans l'année scolaire.

M. PAIRAULT tient à remercier Mme CHABEAUDIE et M. ERNAULT pour leur vigilance dans la gestion de ces remplacements mais également des remerciements chaleureusement aux enseignants qui ont assurés de prendre ses heures.

Commentaires et débats :

✚ *RAS*

Départ à 19h10 de Mme ALBRE

IV – Vie budgétaire et financière :

➤ **Budget prévisionnel concours Big Challenge**

Mme la Gestionnaire présente le budget prévisionnel relatif à cette action

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la participation au concours Big Challenge ainsi que le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 420 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 2 €, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

Commentaires :

✚ *RAS*

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 60

➤ **Budget prévisionnel concours Défi'mots**

Mme la Gestionnaire présente le budget prévisionnel du concours Défi'mots.

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la participation au concours Défi'mots ainsi que le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 260 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 1 €, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 59

Commentaires :

✚ *RAS*

➤ **Budget prévisionnel concours Kangourou**

Sans objet du fait que cette action a été annulée par l'équipe pédagogique

➤ **Avenant n°2 à la convention 2021 relative à la convention de mutualisation des moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves des collèges de St-Maixent et de la Mothe St-Héray et personnel du 1^{er} degré.**

Mme la Gestionnaire présente la convention citée en objet. M. Le Principal demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention 2021 relative à la convention de mutualisation des moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves des collèges de St-Maixent et de La Mothe-St-Héray et personnel du 1^{er} degré.

À l'unanimité les membres présents autorisent le chef d'établissement à signer cet avenant tripartite avec la collectivité départementale et le collège de La-Mothe-Saint- Héray.

⇒ . Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 57

Commentaires et débats :

✚ RAS

❖ **Echange linguistique avec le lycée de Lunenburg :** Budget prévisionnel et participation des familles

Mme la Gestionnaire présente le budget prévisionnel de l'échange avec le lycée du Lunenburg qui aura lieu du 2 au 9 avril 2024 pour les 23 élèves des classes de 4^{ème} B et E et 2 accompagnateurs.

Budget prévisionnel Echange Lunenburg du 2 avril au 9 avril 2024 (23 élèves + 2 accompagnateurs)								
Année 2023/2024-Exercice 2024								
Dépenses				Recettes				
Activités	Elève	Accompagnateurs	global		Elève	Accompagnateurs	Global	par élève pour info
				Participation des familles	4 025,00 €			175,00 €
TRANSPORT				MDC	276,00 €			
ALLER			4 064,15 €					
25				PEEP	275,00 €			
				FCPE	275,00 €			
RETOUR			2 186,85 €					
25								
	5 750,92 €	500,08 €		Budget DR		508,48 €		
				OFAG	996,52 €			
METRO	96,60 €	8,40 €	105,00 €					
Total	5 847,52 €	508,48 €	6 356,00 €	Total	5 847,52 €	508,48 €	6 356,00 €	

Le budget prévisionnel étalonné sur une participation de 28 élèves et 2 accompagnateurs est arrêté à la somme de 6356 €. La participation des familles est limitée à 175€/élève.

Le principe de gratuité des accompagnateurs est présenté, Le coût des accompagnateurs est porté par le budget de l'établissement.

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la réception des partenaires allemands et le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 6356 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 175 €, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

⇒ . Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 58

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Attribution des marchés :**

Dans le cadre des marchés Bio-déchets et autre déchets, Mme la Gestionnaire informe les membres du CA les entreprises retenues :

- Entreprise ROUVREAU-NIORT dans le cadre du tri des déchets (Bois, papier, carton)
- Entreprise REFOOD-BENET dans le cadre du tri des bio-déchets.

Commentaires :

✚ RAS

➤ **Acceptation d'un don**

Dans le cadre de l'action « sortie pédagogique à Oradour/G à destination des classes de 3^{ème}, la Fédération National André Maginot accorde une aide financière à la réalisation de ce projet.

Mme la Gestionnaire demande que soit accepté le don de 1500,00€ attribué par la FNAM.

A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à encaisser ce dons.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 56

Commentaires :

✚ RAS

➤ **Dotation dans le cadre du projet « Remédiation scolaire par les arts ».**

M. le Principal présente le projet de remédiation par les arts dans le cadre du SAS. Le photographe retenu est M. POQUET Claude et les photos porteront sur la ville de St-Maixent.

Ce projet a fait l'objet d'une subvention d'un montant de 4000 euros accordés par la DRAC.

A l'unanimité, les membres du CA valident ce projet et autorisent le chef d'établissement à engager les dépenses afférentes.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 55

Commentaires :

✚ RAS

➤ **Dotation des crédits pédagogiques globalisés (BOP 141)**

Mme la Gestionnaire propose la répartition suivante pour les 1 600,00€ alloués aux crédits pédagogiques globalisés d'état :

- Manuels scolaires : 300,00€.
- Carnets de correspondance : 1 300,00€

A l'unanimité, les membres du CA valident cette répartition.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 51

Commentaires :

✚ RAS

➤ **Bilan financier de l'accueil des allemands en septembre 2023.**

Mme la Gestionnaire présente le budget final dans le cadre de l'accueil des élèves allemands qui a eu lieu du 13 au 20 septembre 2023 :

ACCUEIL ALLEMANDS FINAL 2023

ACCUEIL ALLEMANDS 13 au 20 septembre 2023 (24 élèves du CLGDR + accompagnateurs)					
Année 2023- Exercice 2023					
Dépenses			Recettes		
Activités	Elève	global		Elève	par élève pour info
TRANSPORT			Participation des familles	480,00 €	20,00 €
FUTUROSCOPE		515,00 €	PEEP	44,50 €	
			FCPE	44,50 €	
LA ROCHELLE		54,00 €			
Total	0,00 €	569,00 €	Total	569,00 €	

A l'unanimité, les membres du CA valident ce bilan financier intégrant une participation des familles d'un montant de 20 euros.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 53

Commentaires :

✚ RAS.

❖ **Décision Budgétaire Modificative (DBM) pour information**

Mme la Gestionnaire présente les DBM suivantes pour information.

POUR INFORMATION

BUDGET 2023	
	OBJET
Ouverture des crédits	Régularisation du Coefficient Familial
Ajustement des crédits	Voyages
Décision de l'Ordonnateur	Régularisation et ajustements des crédits
Ajustement des frais scolaires	Service SRH
Ouverture de crédits	Subvention voyage dans les bulles
Ouverture de crédits	Fonds social
Ouverture crédits	FCSH Réparation Chambre Froide

V – Questions diverses :

➤ **Convention animation artisan messager**

M. Le Principal présente la convention cadre d'un échange avec les élèves de la SEGPA et la CAPEB 79 de Niort (intervention gratuite de l'artisan messager).

A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec la CAPEB79.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 53

Commentaires :

✚ RAS

➤ **Convention de partenariat avec le groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois**

M. Le Principal présente la convention cadre d'un échange avec les élèves de SEGPA et les résidents de l'EHPAD « La Chanterie » de S-Maixent.

A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec le groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 52

Commentaires :

✚ RAS



➤ **Projet de médiation canine**

Mme La Principale Adjointe présente le projet « La réussite scolaire par la médiation canine »

Les objectifs sont également précisés :

- Apaiser le climat scolaire,
- Donner davantage de sens aux apprentissages pour rendre plus concrètes des notions abstraites à l'aide du chien,
- Rassurer et accompagner les élèves,
- Ajouter des lignes dans le corps du texte.

Les élèves ciblés sont :

- Elèves ciblés par le dispositif SAS (Structure d'Accompagnement Spécifique),
- Groupe de 5ème cours d'Allemand de Mme Busse,
- Elèves en entretien à l'administration.

Avec quels chiens ?



CHOUPA



NOLLY

Le calendrier prévisionnel est également présenté :

- Expérimentation : Mars-Juin 2024,
- Evaluation de l'expérimentation : Juin 2024,
- Projet Médiation canine : Septembre 2024.

A l'unanimité, les membres du CA valident le projet de médiation canine et autorisent le chef d'établissement à engager les dépenses afférentes si nécessaires.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°50

Commentaires :

✚ RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45

La secrétaire de séance,

Isabelle SAUZEAU

